

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

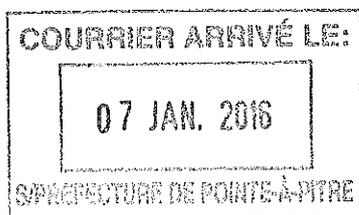
Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

1^{ère} séance de l'année 2016

Mercredi 6 janvier 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.01.01/234

Vote de la procédure d'urgence



L'an deux mille seize, le mercredi 6 janvier, à 11 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon la **procédure d'urgence** suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 4 janvier 2016, en application des dispositions de l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales modifiées.

Présents : 40		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 0

Excusés non représentés : 4
<p><u>Vice-Président :</u></p> <p>Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)</p> <p><u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u></p> <p>M. Fabert MICHELY</p> <p>Mme Lyliane PIQUION</p> <p>M. Dominique THÉOPHILE</p>

Absents : 6
<p><u>Vice-Présidents :</u></p> <p>M. Fred EUSTACHE (10^{ème} Vice-Président)</p> <p>Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)</p> <p>M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)</p>
<p><u>Autres Conseillers Communautaires :</u></p> <p>Mme Célia HATCHI-MIMIETTE</p> <p>M. Daniel MARSIN</p> <p>M. Olivier SERVA</p>

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Rosan RAUZDUEL* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-12 modifié la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014-222/SG/DICTAJ/BRA du 14 octobre 2014 portant modification du périmètre et des statuts du Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe (*SYVADE*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115-SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2015.07.04/179 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence – Adoption des compétences Environnement et Cadre de vie;

Considérant le rapport du Président ;

Par arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA du 7 décembre 2015, les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ont été modifiés afin que cette dernière exerce les compétences Environnement et Cadre de Vie à compter du 1^{er} janvier 2016.

En application de l'article L5216-7 du Code général des collectivités territoriales (*CGCT*) renvoyant aux dispositions de l'article L5216-5 du même code, l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence vaut retrait du SYVADE, à compter du 1^{er} janvier 2016, des villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre.

Afin d'assurer la continuité du service public, la Communauté désormais compétente, entend adhérer dans les plus brefs délais au Syndicat selon les dispositions de l'article 5 des statuts du SYVADE (*Article L5211-18 du CGCT*).

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver le caractère d'urgence de la convocation du Conseil Communautaire.

ARTICLE 2- De débattre de l'unique question inscrite à l'ordre du jour.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016



Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 07 JAN. 2016



